

OBJETS PERDUS / TROUVES

Que faire si, en vous déplaçant à Berchem-Sainte-Agathe, vous avez perdu ou trouvé un objet ?

Vous avez perdu un objet ?

Vous devez en premier lieu faire une déclaration de perte d'objet à la Police.

Si l'objet a été retrouvé et remis à la Police, le propriétaire en sera averti par une lettre recommandée adressée à son dernier domicile connu l'invitant à retirer son bien au Secrétariat communal. Pour ce faire, le propriétaire doit se munir d'une pièce d'identité et/ou d'une déclaration de vol ou de perte délivrée par la Police.

Le Secrétariat communal conserve à la disposition du propriétaire l'objet retrouvé durant six mois à dater du jour du dépôt.

Vous avez trouvé un objet ?

Lorsque vous trouvez un objet sur la voie publique, nous vous recommandons de le remettre au poste de Police le plus proche qui vérifie si cet objet n'est pas à l'origine d'une déclaration de vol ou de perte et se charge des investigations nécessaires à la localisation de son propriétaire. La Police transmet ensuite l'objet au Secrétariat communal.

Zone de police Bruxelles-Ouest Division Berchem-Sainte-Agathe

Rue des Alcyons 15
1082 Berchem-Sainte-Agathe
Tél : 02/412.66.33

Commune de Berchem-Ste-Agathe Secrétariat communal

Avenue du Roi Albert 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe
Tél : 02/464.04.11

Heures d'ouverture:
lundi - mercredi 8h à 16h,
jeudi 8h à 19h, vendredi 8h à 13h.

Attention :

Pour signaler un objet trouvé ou récupérer un objet perdu dans **les transports en commun**, il est conseillé de prendre contact avec la société de transport concernée.

- STIB : bureau des objets trouvés - station de métro Porte de Namur
02/515.23.94 (lundi, mercredi, vendredi 12h-17h30, mardi et jeudi 12h-18h)
ou compléter le formulaire sur www.stib.be
- De Lijn : 070/220.200 (en semaine 7h-19h, weekend et jours fériés 10h-18h)
- SNCB : compléter le formulaire sur www.b-rail.be